



Compte rendu de séance

Séance du 14 Décembre 2023

L' an 2023 et le 14 Décembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle de Réunion à la Mairie sous la présidence de LECLERC Claudine Maire

Présents : Mme LECLERC Claudine, Maire, Mmes : CALLOC'H Marlène, FRUCHON Magaly, MAROLLEAU Bernadette, MM : AUBERT Joël, BACQUART Henri, BERGER Damien, RICHARD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CAILLER Gaëlle à M. BERGER Damien, M. DE BECDELIEVRE Jacques à Mme MAROLLEAU Bernadette
Excusé(s) : Mme BATY Karine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 07/12/2023

Date d'affichage : 07/12/2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme FRUCHON Magaly

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Personnel : Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle : annule et remplace la délibération n° 2023/55 - 2023/56

Logements sociaux : signature des conventions de Touraine Logement et Val-Touraine-Habitat sur la réforme des attributions des logements - gestion des réservations en flux. - 2023/57

Défense incendie 2ème opération : autorisation de signature des conventions d'occupation du domaine privé - 2023/58

Vente chemin rural n°80 "La Juderie" : autorisation lancement de l'enquête publique et fixation du prix de vente - 2023/59

Rénovation logement du presbytère : demandes de subventions au titre de la DETR 2024, du Fonds Vert et du FDSR enveloppe projet. - 2023/60

Défense incendie, 3ème opération : demandes de subvention au titre de la DETR 2024 et du FDSR enveloppe socle - 2023/61

Eclairage stade : demandes de subvention au titre de la DETR 2024 - 2023/62

Madame Le Maire demande le rajout de deux sujets à l'ordre du jour, l'assemblée accepte.

DELIBERATIONS :

**Personnel : Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle : annule et remplace la délibération n° 2023/55
réf : 2023/56**

Madame Le Maire informe l'assemblée que dans la délibération n°2023/55, une erreur matérielle a été constatée dans le tableau instaurant le versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

En effet, l'adjoint administratif rentre dans la catégorie de rémunération brute inférieure ou égale à 23 700€ et donc doit percevoir le montant de 800€ et non 700€ comme indiqué dans la précédente délibération (montant toujours proratisé).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la modification du tableau comme suit :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800€ (Adjoint Technique et Adjoint Administratif)
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	<i>non concerné</i>
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	<i>non concerné</i>
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	<i>non concerné</i>
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	<i>non concerné</i>
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	<i>non concerné</i>
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	<i>non concerné</i>

Logements sociaux : signature des conventions de Touraine Logement et Val-Touraine-Habitat sur la réforme des attributions des logements - gestion des réservations en flux.
réf : 2023/57

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la loi ELAN du 23 novembre 2018 modifie profondément les règles d'applications en matière de gestion des réservations de logements sociaux en instaurant, à compter du 24 novembre 2023, la "gestion en flux" pour l'attribution des logements sociaux (système de gestion actuel en stock).

Des conventions doivent être signées avec Touraine Logement et Val-Touraine-Habitat (bailleurs sociaux ayant des logements sur la commune).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer les deux conventions.

Défense incendie 2ème opération : autorisation de signature des conventions d'occupation du domaine privé
réf : 2023/58

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'installation des 4 bâches incendie est terminée et que les conventions d'occupation du domaine privé doivent être signées avec chaque propriétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer les conventions d'occupation du domaine privé avec les propriétaires des parcelles suivantes :
 - **Lieu-dit "Le Poirier", parcelle ZM 61 appartenant à Mme BUSSEREAU Annette,**

- Lieu-dit "La Babinière", parcelle ZD 49 appartenant à La SCI de la Babinière (gérant M BACQUART Henri),
 - Lieu-dit "Champigny-Le-Sec", parcelle ZM 14 appartenant à M DEBLAIS Jean-Marie,
 - Lieu-dit "La Chavanerie", parcelle ZI 32 appartenant à M PETIT Mathias,
- L'indemnité annuelle reste fixée à **50€**.

Vente chemin rural n°80 "La Juderie" : autorisation lancement de l'enquête publique et fixation du prix de vente
réf : 2023/59

Madame Le Maire informe l'assemblée que pour la vente d'une partie du chemin rural n° 80 "La Juderie", l'autorisation de lancement de l'enquête publique doit être accordée.
 Elle demande également que le prix de vente soit défini.
 Elle précise que l'acquéreur prendra à sa charge tous les frais afférents à la vente (somme non déterminée à ce jour n'ayant pas la facture des frais du commissaire enquêteur).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame Le Maire à procéder au lancement de l'enquête publique,
- **FIXE** le montant de la vente de la partie du chemin rural n°80 à **10€**.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Rénovation logement du presbytère : demandes de subventions au titre de la DETR 2024, du Fonds Vert et du FDSR enveloppe projet.
réf : 2023/60

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la visite de l'ADAC pour la rénovation du logement du presbytère, l'estimatif de l'enveloppe financière a été reçue.
 Le montant global de cette opération s'élèverait approximativement à 280 000€ H.T.

Madame le Maire souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR 2024, du Fonds Vert et du FDSR enveloppe projet.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de ces demandes de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT :

DEPENSES H.T		RECETTES H.T.		
Nature des dépenses	Montant	Nature des apports	Montant	Taux
Maîtrise d'oeuvre	20 288€	Etat - DETR	70 000 €	25%
Etudes	6 112€	CD37 - FDSR projet	98 000€	35%
Travaux rénovation	253 600€	Fonds Vert (48% sur 111 000€)	53 280€	19.04%
		SIEIL (20% sur 10 000€)	2 000€	0.71%
		Autofinancement	56 720€	20.25%
Total H.T.	280 000€	Total H.T.	280 000€	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme de rénovation du logement du presbytère,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions;

- **AUTORISE** Le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**Défense incendie, 3ème opération : demandes de subvention au titre de la DETR 2024 et du FDSR
enveloppe socle
réf : 2023/61**

Madame Le Maire informe l'assemblée que la 2ème opération du programme défense incendie est terminée.

Dans cette continuité, Madame le Maire souhaite mettre en place un 3ème programme défense incendie pour l'année 2024.

C'est à ce titre que la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR 2024 et du FDSR 2024 enveloppe socle.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de ces demandes de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT :

DEPENSES H.T		RECETTES H.T.		
Nature des dépenses	Montant	Nature des apports	Montant	Taux
Installation de 2 bâches	15 659.23€	Etat - DETR	14 734.33€	60%
Remplacement 2 poteaux incendie	5 700€	FDSR socle	5 143€	20.94%
Mise en conformité des PI et BI	3 198€	Autofinancement	4 679.90€	19.06%
Total H.T.	24 557.23€	Total H.T.	24 557.23€	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le 3ème programme Défense Incendie,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions;
- **AUTORISE** Le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**Eclairage stade : demandes de subvention au titre de la DETR 2024
réf : 2023/62**

Madame Le Maire informe l'assemblée que la demande au titre de la DETR 2023 à été refusée ainsi que la demande faite auprès du Fonds Vert.

Une nouvelle demande au titre de la DETR 2024 sera donc déposée pour l'année 2024.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT :

DEPENSES H.T		RECETTES H.T.		
Nature des dépenses	Montant	Nature des apports	Montant	Taux
Travaux	29 425.68€	DETR 2024	10 298.98 €	35%
		FFF	6 300€	21%
		Autofinancement	12 826.70€	44%
Total H.T.	29 425.68€	Total H.T.	29 425.68€	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** l'opération d'éclairage du Stade,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention,
- **AUTORISE** Le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Informations et Questions diverses :

- SMAEP du Richelais : Désignation des délégués suite à la fusion, en attente de la demande de la Préfecture en ce sens,

- Loi APER : retours positifs suite à la réunion publique, désignation obligatoire d'une zone sans obligation d'installation de projets dans cette zone, sujet remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion,

- Commission électorale : renouvellement des membres de la commission de révision de la liste électorale pour 2024, Mme CAILLER Gaëlle est désignée déléguée titulaire d'office (délégué désigné dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal),

- PNR : lancement de l'enquête publique pour la révision de la chartre (du 20 décembre 2023 au 31 janvier 2024), dossier d'enquête publique téléchargeable,

- Val de Loire Numérique : point sur l'avancement des raccordements à la fibre, le réseau sur la commune est construit à hauteur de 90%,

- La SET : rapport d'activités 2022-2023 à disposition,

- Assurances : étude toujours en cours,

- Animaux rue de la Fontaine : animaux sans présence humaine,

- Adressage : pose des panneaux des noms de voies semaine prochaine,

- Bulletin municipal : à venir récupérer en mairie lundi ou mardi pour distribution,

- Arbre de Noël: devis pour bâches afin de fermer le auvent pour un montant de 2 611€ T.T.C, préparations prévues pour vendredi 22 décembre au matin,

- Cérémonie des vœux : vendredi 12 janvier 2024 à 18h30 à la salle communale,

Séance levée à: 20:50

La secrétaire,
FRUCHON Magaly

En mairie, le 11/01/2024
Le Maire
Claudine LECLERC

